



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Assainissement –  
demande de dégrèvement – n° 141/2016**

Date de la convocation : 21/10/2016 Date d’Affichage : 09/11/16 au 30/11/16 Date Notification : 09/11/16  
Nombre de membres : \* en exercice : 37 \* Présents : 33 \* Votants : 36

Séance ordinaire du 7 novembre 2016  
L’an deux mil seize le sept novembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)**

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	R
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	A	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : *Mme VILLAIN à Mr MACE,  
Mr LEMAÎTRE Jean-Marc à Mr ARTHUR.  
Mme PROD’HOMME par Mme CONSTANT.*

**ABSENT** : *Mr COSSE.*

**Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.**

## ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE DEGREVEMENT – n° 141/2016

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 17 juin 2016, Mme Paulette Renouf l'a sollicité pour solliciter un dégrèvement sur la facture d'assainissement consécutive à une fuite d'eau en application des dispositions du décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 (attestation d'une entreprise de plomberie indiquant que la fuite est réparée, fuite sur une canalisation d'eau privative),

En effet, ce dégrèvement doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Il demande de bien vouloir prendre connaissance du tableau ci-joint :

Noms Prénoms	Facture	Date	Montant du Dégrèvement Assainissement - T.T.C
Mme Paulette RENOUF	n° 2015-8/8148	16/11/2015	191,27 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 35 voix pour et 1 abstention, (36)*

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à accorder un dégrèvement sur la facture assainissement selon tableau ci-joint :

Noms Prénoms	Facture	Date	Montant du Dégrèvement Assainissement - T.T.C
Mme Paulette RENOUF	n° 2015-8/8148	16/11/2015	191,27 €

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20161107-20161107141-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-11-2016

Publication le : 09-11-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE